

PROJET d'ACTIVITE 2010/2011 de l'OCCE 93.

PREAMBULE.

Notre **mouvement** fait sienne la définition qu'en donnait **Jean de SAINT-AUBERT** en 1948 : « Dans l'enseignement public, les coopératives scolaires sont **des sociétés d'élèves** gérées par eux avec le concours des maîtres **en vue d'activités communes**. Inspirées par **un idéal de progrès humain**, elles ont pour but l'éducation morale, civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres ».

C'EST POURQUOI... ce présent projet d'activité a pour objets d'engager notre **Association départementale (OCCE 93) dans la poursuite de trois objectifs :**

Améliorer le fonctionnement et la transparence de notre Association,

- Démontrer, toujours et encore, que l'apprentissage de la coopération participe à l'acquisition de la citoyenneté et permet notre « vivre ensemble »,
- Affirmer notre présence indéfectible aux côtés de notre ECOLE REPUBLICAINE parce que GRATUITE, OBLIGATOIRE et LAIQUE.

I) AMELIORER le FONCTIONNEMENT et la TRANSPARENCE de notre ASSOCIATION.

Cet objectif ne peut être réalisé sans l'adhésion volontaire des enseignants qui dans leur école font vivre nos coopératives.

Il n'en demeure pas moins qu'une interrogation subsiste sur la nature de cette adhésion : comment la rendre militante d'autant que 3 points essentiels relatifs au fonctionnement de notre Association restent à améliorer ?

- **Le respect des délais statutaires.**

- 12% de nos coopératives n'auront pas rempli leurs obligations statutaires à la date du 15 décembre 2009.

- **Organiser la transparence du fonctionnement de nos Coopés en direction des familles, premières contributrices.**

- 19,2% ne présentent pas la vie coopérative, *projets et budget*, en Conseil d'Ecole.

- - 48% ne tiennent pas de réunions entre élèves de toutes les classes,
 - 70.3% ne gardent pas de traces écrites des décisions ou discussions.

Probablement faut-il qu'avec pédagogie le Conseil d'Administration **engage un dialogue plus fort** avec ses coopératives et *renoue avec ses mandataires qui sont laissés parfois seuls par leurs collègues.*

- pourquoi une coopérative d'école ?

- place de l'argent (fin ou moyen),

- rôle du Conseil de coopérative, comment y intégrer les élèves et leurs parents.

Répondre à ces trois interrogations devrait pouvoir donner sens à l'adhésion à l'OCCE de nos collègues et au respect de nos règles statutaires.

Aussi nous faut-il :

- **Actualiser nos pages d'accueil sur le site et en travaillant des fiches pédagogiques**, sur les trois interrogations précédentes en insistant sur leurs enjeux avec des propositions d'actions pour les mettre en place.
- Accompagner ce travail de réalisation de fiches pédagogiques, en faisant appel à la participation de nos collègues, ce en organisant des groupes de réflexion et d'échange dans le cadre des matinées d'animation pédagogique, selon des modalités qui restent à définir.
- **S'agissant du respect des délais statutaires et de la présentation de la coopérative aux familles, plusieurs pistes se dessinent à nous :**
- Pour le CA, plus de rigueur quant à l'observation des retours des documents statutaires avec mise en alerte en direction des coopératives en défaut et fermeture automatique des comptes sans avertissement supplémentaire si celles-ci n'ont pas régularisé leur situation vis-à-vis de l'AD.
- Développer nos actions de formation des comptables, mise en place sur notre site d'une bourse aux questions relatives aux difficultés rencontrées dans l'établissement du CRFS, et engager nos comptables à ne pas attendre le 1^{er} septembre mais bien à prendre contact avec le siège dès juin en cas de difficultés.
- Poursuivre la mise en ligne de la comptabilité des coopératives.
- Proposer, en réalisant une fiche pédagogique à télécharger ou à photocopier, un mode de fonctionnement simplifié des coopératives de classe et celui des mouvements internes à l'exemple du logiciel utilisé pour la mise en ligne.
- Travailler nos documents statutaires pour que ceux-ci proposent la signature de 2 parents.
- Rappeler sans cesse et toujours que nos maîtres-mots sont **l'autonomie et la solidarité**.

II) DEMONTRER que l'APPRENTISSAGE de la COOPERATION PARTICIPE à l'ACQUISITION de la CITOYENNETE et PERMET le « VIVRE ENSEMBLE ».

Convaincus comme nous le sommes, nous n'avons guère d'outils pour le démontrer. De même l'apprentissage de la coopération n'apparaît pas en tant que telle dans de très nombreux Projets d'Ecole.

Pour autant des actions coopératives sont construites et vécues dans nos écoles sans que nous en connaissions leurs causes, déroulés et conséquences.

Il est indispensable que notre Association Départementale construise un « **Livre de Bord** » utilisable par chacun, qui puisse rendre compte de la réalité, au travers des projets construits, de la vie coopérative et de ses effets bénéfiques sur les apprentissages.

C'EST POURQUOI l'OCCE 93 se fixe comme OBJECTIF PRIORITAIRE la mise en place de cet outil, faisant appel à la coopération de chacune de nos coopératives.

Voulu non contraignant et/ou pesant sur nos tuteurs-adultes, il devrait pouvoir rendre compte à minima **pour chaque projet** de plusieurs interrogations :

« Nous étions confrontés à telle difficulté, nous avons souhaité améliorer tel ou tel point de notre vie éducative et/ou coopérative.

Nous avons élaboré et adopté tel ou tel projet »

² qui aura été à l'initiative du projet, comment aura-t-il été décidé et pourquoi?

- une programmation et des bilans d'étape auront-ils été faits, à quel moment et comment ?
- y aura-t-il eu un partage des tâches et comment ? (En tenant compte des compétences de chacun ? En répartissant les rôles et les faisant tourner ?)
- un bilan final aura-t-il été conduit et comment ?
- en aura-t-on parlé aux autres classes et qui en aura parlé ?
- les effets attendus, l'ont-ils été, si non pourquoi ?

Restant à construire, ce « *Livre de Bord* » ne doit *surtout pas être vécu comme une contrainte supplémentaire par nos coopés mais bien comme un témoignage utilisable par d'autres qui, démunis face à une même problématique, s'interrogent sur les démarches pédagogiques à entreprendre.*

Ne serait-ce pas là le sens premier de cette solidarité que nous prônons au sein de notre Association ?

Il appartient à notre CA d'en démontrer le bien fondé.

Seconde priorité : la généralisation des Conseils d'élèves au sein de nos écoles, de nos classes. Pour rappel (48% ne tiennent pas de réunions entre élèves de toutes les classes). Probablement faut-il qu'une fiche pédagogique soit réalisée et téléchargeable sur notre site afin d'aider les coopératives encore hésitantes (48%).

III) Affirmer notre présence indéfectible aux côtés de notre ECOLE REPUBLICAINE parce que GRATUITE, OBLIGATOIRE et LAIQUE.

- Qu'en est-il du **principe de la gratuité de l'Ecole Publique** ?

Cette interrogation restait posée à l'issue de notre commission d'aides aux projets. Probablement faut-il poursuivre notre réflexion sur la place de l'argent dans nos écoles au regard des projets élaborés dont certains mettent en cause le principe de la gratuité.

Vouloir affirmer notre présence indéfectible aux côtés de notre ECOLE REPUBLICAINE suppose :

- d'élaborer notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs avec les autorités académiques au travers duquel notre Association gagnera sa pleine et entière reconnaissance
- de poursuivre, voire de développer, nos relations avec les DDEN. Pourquoi ne siègeraient-ils à notre invitation en tant que tel dans notre CA ?
- de renouer nos relations avec la FCPE pour expliciter notre projet pédagogique et rappeler que l'argent n'est nullement une fin mais qu'un moyen pour réaliser avec et pour nos petits coopérateurs, leurs enfants, des projets pédagogiques dans lesquels ces derniers sont de véritables acteurs.

Tel est le projet d'activité que je propose à notre Conseil d'Administration tout en n'ignorant pas que notre Association doit poursuivre l'accompagnement auprès de nos coopératives des actions nationales ou départementales et d'amplifier la mutualisation de nos moyens.